



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Relatif à la mobilisation des salariés du Centre Social de Petit-Canal

La grève déclenchée le Mardi 4 Juillet 2023 par les salariés du Centre Social de Petit-Canal, affiliés à l'UTAS-UGTG, a trouvé une issue favorable lors des négociations qui se sont tenues le Lundi 10 Juillet 2023.

En effet, un protocole d'accord de fin de conflit a été conclu entre les parties.

Cet accord porte sur les points suivants :

- Annulation de la procédure disciplinaire à l'encontre des deux salariées
- Application du protocole d'accord conclu le 22 Avril 2022
- Arrêt de l'acharnement déclenché à l'encontre des salariés
- Respect des contrats de travail
- Participation des représentants du personnel dans le suivi des dossiers relatifs à la situation administrative et financière du Centre Social
- Garantir aux salariés la possibilité de se faire assister lors de convocation, de quelconque nature
- Respect et application intégrale de la convention collective de juin 1983
- Respect et garantie des droits et des libertés syndicales du personnel et de leurs représentants

Satisfaits de cet accord, les salariés ont décidé de mettre fin au conflit.

La reprise du travail est effective ce Mardi 11 Juillet 2023, aux heures habituelles.

Toutefois, ils restent vigilants sur la temporalité de mise en œuvre de cet accord et sur le climat que pourrait générer ce conflit.

TRAVAYÈ SANT SOSYAL TÉ NI RÉZON MÉNÉ LALIT !

**ANSANM NOU KA LITÉ - ANSANM NOU KÉ GANNYÉ
FÔ PA JOU VWÈ JOUNOU AN NOU A TÈ !**

Pointe-à-Pitre, le 11 Juillet 2023

Le Secrétaire Général

Contact : 06.90.65.34.77

Jean-Luc BORDELAIS